**Compte-rendu du conseil de faculté**

**du 26 juin 2014**

**Élus présents** : Frédéric BAUER, Vincent BEAL, Catherine BOISSON, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC RENAUD, Laureline COULOMB, Alice DEBAUCHE, Vulca FIDOLINI, Isabelle HAJEK, Smaïn LAACHER, Flavie LINARD, Romuald NORMAND, Guillaume PLANTARD, Roger SOME, Rémy VESQUE.

**Élus excusés** : Catherine DELCROIX, Virginie LE CORRE, Marcel BAUER.

**Élus absents** : Isil GACHET, Nicoletta DIASIO.

Invités permanents : Alain AYERBE, Didier BRETON, Patrick COLIN, Catherine GRAEFFLY, Philippe HAMMAN, Myriam KLINGER, Denis MONNERIE, Roland PFEFFERKORN, Maurice WINTZ.

**Invités permanents absents** : Nicolas AMADIO

**Président de séance** : Bernard WOEHL, Doyen

La séance est ouverte à 16h05.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du Relevé de Décisions du conseil de faculté du 22 mai 2014

2. Bibliothèque des Sciences Sociales

3. Fonctionnement du conseil et calendrier 2014/2015

4. Appel d’offreIdex équipement sciences sociales

5. Statuts et personnalités extérieures

6. Rentrée 2014/2015, MTU

7. Rapport annuel du doyen et des directeurs des instituts

8. Divers

Le Doyen souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Il présente les points à l'ordre du jour (cf. Convocation) et rappelle les dates de débuts des cours :

- semaine de prérentrée : 1er septembre

- semaine de rentrée : 8 septembre (MTU)

- début des cours en licence et M1: 15 septembre

- début des cours M2 : 22 septembre

Le secrétariat de séance est assuré par Alice Debauche et Rémy Vesque

**1. Approbation du relevé de décisions du Conseil de Faculté du 22 mai 2014**

Le conseil restreint s'est prononcé favorablement. Le Conseil de faculté approuve à l'unanimité (7 voix pour), les nouveaux membres ne prennent pas part au vote.

**2. Bibliothèque de Sciences Sociales**

Un projet du Service Commun de la Documentation vise à la création d'un "learning center" sur l'actuel emplacement de la bibliothèque de sciences sous 5 à 6 ans qui se traduirait par la disparition/regroupement des bibliothèques des composantes, dont la bibliothèque de sciences sociales. Le Conseil envisage une pétition /motion afin de faire part de son inquiétude vis à vis de ce projet, sachant que l'actuelle bibliothèque fonctionne très bien et est très fréquentée, ce qui est probablement imputable à sa proximité avec la faculté.

Bernard Woehl propose d'associer Nicole Bruder en lui demandant de venir exposer le projet et la position de la bibliothèque de sciences sociales au prochain Conseil. Il propose également la mise en place d'un groupe de réflexion qui pourrait travailler en amont du Conseil de Faculté afin d'élaborer un argumentaire. Romuald Normand s'associe à l'inquiétude exprimée par le doyen et donne l'exemple de la bibliothèque de l'ENS Lyon. Agnès Clerc-Renaud s'inquiète également et se propose pour le groupe de réflexion. Roland Pfefferkorn ajoute qu'il s'agit d'un projet de la présidence, rappelle que la bibliothèque est relativement récente et représente un progrès important pour la faculté.

Roumain Normand propose d'attendre l'exposé de Mme Bruder au prochain conseil pour élaborer un argumentaire et un éventuel groupe de réflexion.

**3. Fonctionnement du Conseil et calendrier 2014-2015 (voir convocation)**

Sur demande de Romuald Normand, Bernard Woehl rappelle le fonctionnement du conseil de fac et le rôle du bureau et du bureau élargi. Le bureau, composé du Doyen, des Assesseurs et de la Responsable administrative de la Faculté, bureau élargi aux directeur.e.s d’Instituts se réunit 15 jours avant le conseil et élabore l'ordre du jour en fonction des impératifs universitaires (dialogue de gestion, budget, etc) et des propositions des membres du conseil.

Romuald Normand, Nicolas Cauchi-Duval et Frédéric Bauer demandent à ce que le bureau produise un compte-rendu ou explicite certains points à l'ordre du jour pour faciliter la préparation pour les membres du conseil. Bernard Woelh suggère qu'en dehors des points incontournables, les demandes d'ajout de points à l'ordre du jour soient accompagnées d'un court argumentaire permettant au membre du conseil de cerner les enjeux.

**4. Appel d’offre Idex Equipement**

Bernard Woehl rappelle que le calendrier du dernier appel d'offre Idex a posé problème. Il signale par ailleurs que lors de la dernière conférence des doyens, la présidence a confirmé la disparition des appels d'offre équipements qui sont désormais remplacés par les AO Idex. Il suggère que soit réintroduite la commission des moyens de la Faculté afin d'avoir une vision stratégique des besoins qui permette de répondre rapidement et efficacement à ce type d'AO.

La faculté a néanmoins élaboré une réponse à l'AO fusionnant deux projets distincts visant à l'équipement informatique et audio-visuel (complément pour les salles 5320 et 5311).

Agnès Clerc-Renaud tient à remercier Nicolas Cauchi-Duval pour son travail dans l'élaboration de la réponse commune.

**5. Modification des statuts du Conseil pour un passage de 5 à 6 personnalités extérieures afin de respecter la parité.**

Bernard Woehl avait confié à Roland Pfefferkorn la mission de réfléchir à cette question. Roland Pfefferkorn explique que la même obligation est faite aux communes dans la constitution des équipes d'adjoints (parité stricte sur nombre pair). Il s'est intéressé aux consignes données par l'association des maires de France et la préfecture lorsque le nombre d'adjoints est impair. Dans ce cas, la parité est considérée comme respectée si l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes est égal à 1. Il considère donc qu'il n'y a pas de raisons de modifier les statuts si on considère qu'une telle règle est valable. Par ailleurs, il rappelle que les 5 personnalités extérieures sont constituées de 3 personnes nommées par les collectivités territoriales (département, région, communauté urbaine) pour le choix desquelles le Conseil n'a aucun moyen d'intervenir. Il reste les deux personnalités choisies par le Conseil pour lesquelles on peut s'adapter afin de respecter la parité à 1 près. Il remarque que c'est d'ailleurs la consigne explicite dans le document du service juridique appelant à l'augmentation du nombre de personnalités extérieures dans le cas où les tutelles doivent nommer un nombre impair de personnes. Enfin, il signale que les personnalités extérieures sont rarement présentes aux conseils et que parfois la nomination se fait attendre plusieurs années, ce qui bloquerait de fait la nomination par le Conseil.

Frédéric Bauer propose de fixer un délai pour la nomination par les tutelles afin d'éviter ce blocage.

Romuald Normand propose de soumettre au service juridique l'hypothèse d'un maintien du nombre de personnalités extérieures avec application de la règle "à 1 près" et demande un délai de réflexion avant le vote, qui est repoussé au prochain Conseil.

**6. Rentrée 2014-2015, MTU**

Le doyen rappelle les points actés en AG de la faculté :

- non remplacement des enseignants en cas de CRCT et de délégation.

- regroupement d'options (passage en L3S5 de sociologie de 60 à 48h)

Ce qui conduit à une baisse de l'offre de formation de 345hetd.

Il annonce une baisse du budget global de l'université de 2%, ce qui compte tenu de l'augmentation de 3% de la masse salariale et de l'inflation revient à une baisse de 8%. Le budget de fonctionnement de la faculté, déjà en baisse de 20% cette année, devrait baisser de nouveau.

Patrick Colin prend la parole, le MTU se met en place pour la rentrée prochaine avec 4 groupes (P. Colin, S. Monchatre, N. Amadio, A. Pian). Romuald Normand propose de faire valoir le MTU et les tutorats afin de dégager des financements supplémentaires pour la faculté. Bernard Woehl s'associe pour mettre en avant la population fragile à laquelle la faculté doit parfois faire face et qui nécessite des pédagogies adaptées. Denis Monnerie souhaiterait rendre obligatoire le tutorat pour les plus en difficulté, sur la base possible des résultats au CC1. La commission pédagogique doit se saisir de cette question.

**7. Divers**

P. Hamman, responsable de l'enseignement à distance pour la sociologie et S. Deboos, responsable de l'EAD pour l'ethnologie, soumettent au conseil une lettre établissant un nouveau mode de fonctionnement pour l'évaluation des étudiants de l'EAD :

a) La DUN organise des retours en ligne sur la plateforme Moodle pour les étudiants des filières sociologie et ethnologie EAD dans le cas des copies des contrôles continus à distance.

b) La DUN assume de tirer sur papier toutes les copies en question, pour tous les enseignants, et les met à disposition des enseignants concernés.

c) Chaque enseignant corrige ses copies papier, les note, reporte les notes sur une liste papier des étudiants fournie par la DUN, qui se charge de reporter ces notes dans Moodle – ce retour peut être accompagné, à la discrétion de l’enseignant et du type d’épreuve, d’un corrigé type ou d’une synthèse de conseils adressés à l’ensemble des étudiants en vue de progresser.

d) La DUN, saisie sur la demande express d’un étudiant, qui s’adresserait à son secrétariat ou à un enseignant, scanne la copie corrigée et annotée et lui transmet.

Après discussions, le Conseil se prononce sur 3 points.

* La mise en place du nouveau dispositif à titre expérimental pour une période d’un an. Le Conseil approuve à l’unanimité (12 voix pour)
* La création de deux « circuits » : l’un pour les copies qui seront transmises par les étudiants par voies électroniques, puis imprimées par la DUN et transmises aux enseignants ; l’autre pour les dossiers ou mémoires pour lesquels le système d’envoi par les étudiants, par courriers recommandés n’évolue pas. Le conseil approuve à la majorité (7 voix pour ; 5 abstentions)
* L’accord d’ensemble sur les 4 points énoncés par Philippe Hamman. Le conseil approuve à la majorité (8 voix pour ; 4 abstentions)

**8. Rapport du doyen et des directeurs d'instituts**

En raison du manque de temps restant, il est décidé que le rapport du doyen sera envoyé par voies électroniques aux membres du conseil.

La séance est levée à 18h30